

Consentement de mon droit à l'image

En Suisse, le droit à l'image est protégé par l'article 28 du Code civil. Selon la loi, on ne peut pas prendre une personne en photographie ou en vidéo sans son consentement.

Avec ce formulaire les personnes qui apparaissent sur une photographie ou une vidéo de la HES·SO donnent à cette dernière un droit d'usage pour la communication de la Haute école sur ses différents supports (brochures, vidéos, site internet, réseaux sociaux, etc.).

Je soussigné·e :

Prénom et Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

consens à être photographié·e ou filmé·e lors de la prise d'images au cours de la recherche _____ à laquelle je participe et autorise la HES·SO à utiliser les images me représentant, en partie ou en totalité, sur tout support et sans limite dans le temps.

L'utilisation de mon image véhiculera une communication positive, uniquement en lien avec les activités de la HES·SO. La Haute école mettra tout en œuvre pour éviter une atteinte à mon image.

Sur demande, les images me représentant seront mises gracieusement à ma disposition.

Je conserve le droit de révoquer cette autorisation en prenant contact avec le service communication de la HES·SO, excepté pour les documents qui seraient déjà imprimés.

Remarque :

Lu et approuvé

Lieu, Date

Signature